

Prérequis

Pré requis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

Être capable de réaliser un « **État du bâtiment relatif à la présence de TERMITES** » selon Norme NF P03-201.

- **Obtenir une attestation de formation obligatoire** pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite...

Durée

3 jours (24h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 1^{er} Juillet 2024, modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique, matériauthèque ...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire. Ce support papier contient de multiples photos couleur 2D et 3D, les lunettes spéciales de visualisation en relief sont offertes avec le support de cours.

JOUR 1- Matin (4 heures)

1°) LES BOIS D'OEUVRES LES PLUS UTILISES DANS LA CONSTRUCTION :

- les reconnaître, appréhender leurs résistances naturelles à certains agents d'altération et/ou en fonction de leur classe de risque biologique (*exposition dans la construction*).

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

2°) LES ALTERATIONS BIOLOGIQUES DES BOIS OEUVRES DANS LA CONSTRUCTION :

- Les agents de dégradation biologiques des bois d'œuvre les plus communs : Leur biologie,
- Les champignons, « leurs signatures ».
- Insectes nidificateurs « leurs signatures ».
- Insectes à larves xylophages les plus communs Capricornes des maisons (*Hyloterpes bajulus*), Hesperophanes, Vrillettes (*grosses et petites*), Lyctus, Curculionidae. : « leurs signatures ».
- Le mode de propagation et de multiplication de ces agents de dégradation biologique des bois dans les immeubles.

JOUR 2 – Matin (4 heures)

- La méthodologie en recherche de leur présence, le déroulement d'une bonne « investigation » (*Détecter leurs signatures, traces ou séquelles, stigmates de leurs présence*).

- Incidence économique.

- Les techniques et procédés de luttés les plus utilisés.

Le termite en France métropolitaine :

- La biologie des termites.

- Leurs techniques « invasives » des constructions.

- Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations.

- Espèces et sous-espèces rencontrées en France métropolitaine, « leurs signatures respectives » et leurs dégâts.

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Le mode de propagation du termite dans les immeubles : sol, murs, bois.....

3°) LES EQUIPEMENTS DU DIAGNOSTIQUEUR (*protection, outils et matériel/matériaux...*) :

Le contrôle sur site en recherche de termites : l'équipement (EPI) et l'état physique de l'expert.

- La chronologie d'investigation.

JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Le droit applicable (*réglementation, norme, arrêtés de compétences...*)

- Le rapport de mission écrit : le fond (contenu) et la forme de l'état relatif à la présence de termite : son squelette, sa rédaction et ses pièces annexes (*courrier AR pour devoir de conseil, etc...*),

- assurances obligatoires : R.C.P

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

Visualisation de larves et insectes xylophages, d'insectes nidificateurs, de champignons.

- Utilisation d'un **plateau technique** et d'une abondante « **matériauthèque** » comprenant plusieurs centaines de grands échantillons atteints par tous types d'agents de dégradation du bois et d'autres matériaux dérivés ou non du bois et utilisé dans les constructions.

- Constat d'altération d'échantillons de bois attaqués, visualisation d'une termitière vivante, vidéo de termites vivants filmés par EBTP.

- Etude de cas (*émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission*).

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification